

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/11/2025

Référence
2025-56

Objet de la délibération
Modification budgétaire pour ajustement du budget fournitures scolaires

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
16	9	12

Date de la convocation
27/10/2025

Date d'affichage
27/10/2025

Vote
A l'unanimité
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
PREFECTURE
Le : 06/11/2025

Et

Publication ou notification du :
06/11/2025

L'an 2025 et le 5 novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie de Crespières sous la présidence de BALLARIN Adriano, Maire

Présents :

M. Adriano BALLARIN, Maire, Mmes : Véronique BIGARD, Laure DEVAUD PINON, Marielle LAMMENS, Nereida LANGE, Agnès TABARY, MM : François GRIMONPREZ, Didier LE SAUX, Michel ODDOS.

Absent(s) ayant donné procuration : Mmes Myriam GUILMET à Marielle LAMMENS, Laurence ROUSSELET à Agnès TABARY. MM Christian BEZARD à Didier LE SAUX.

Absents : Mme Virginie DUMONT. MM Eric BERTHEMY, Olivier CHEMIN, Gérard LAGARDE.

A été nommé(e) secrétaire : M Didier LE SAUX

Objet de la délibération : Modification budgétaire pour ajustement du budget fournitures scolaires

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2121-29 et suivants,

VU le budget primitif 2025 de la commune adopté lors du conseil municipal du 7 avril 2025,

CONSIDÉRANT que la dotation pour les fournitures scolaires a été fixée sur la base de 198 élèves,

CONSIDÉRANT que de nouvelles inscriptions ont été enregistrées pour la rentrée scolaire en cours et que le nombre total d'élèves inscrits dans les écoles de Crespières est désormais porté à 210 élèves,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'employer le crédit pour dépenses imprévues inscrit au budget primitif 2025 à hauteur de 480,00 € afin de faire face à des dépenses supplémentaires dues à l'augmentation du nombre d'élèves ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'**UNANIMITÉ** :

D'AJUSTER le nombre d'élèves pris en compte pour la dotation en fournitures scolaires à 210 élèves pour l'exercice en cours.

D'AUGMENTER en conséquence la ligne budgétaire correspondante du montant suivant :
Nombre d'élèves supplémentaires : **12**

Dotation unitaire votée : **40 €**

Soit une augmentation totale de : 480 €,

D'EFFECTUER un virement de 480,00 € du chapitre 022 - Dépenses imprévues de la section de fonctionnement vers le compte 6067 du chapitre 011 - Charges à caractère général pour 480,00 €,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à effectuer les mouvements comptables nécessaires et à signer tout document lié à l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Envoyé en préfecture le 06/11/2025

Reçu en préfecture le 07/11/2025

Publié le

ID : 078-217801893-20251105-2025_056-DE

Berger
Levaillant

Pour copie conforme :
En mairie, le 05/11/2025

Le Maire
Adriano BALLARIN

A blue circular official stamp of the Municipality of Grevelines. The stamp features a central emblem with a lion and a castle, surrounded by the text "MAIRIE DE GREVELINES" and "R.E. (Velinas)". A handwritten signature in black ink is written over the stamp.

Le secrétaire de séance
Didier LE SAUX

A handwritten signature in black ink, likely belonging to Didier Le Saux, written in a cursive style.